



Horaire de l'école

École Cardinal-Léger

Année scolaire
2026-2027

Avant-midi

Surveillance dans la cour	8h37 à 8h47
Récréation maternelle 4 ans	8h47 à 9h07
Début des cours	8h50
Récréation maternelle 5 ans, 1 ^{re} et 2 ^e année, 840, 841 et accueil 1 ^{re} cycle	9h47 à 10h07
Récréation 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 842 et accueil 2 ^e et 3 ^e cycle	10h43 à 11h03
Fin des cours	11h59

Dîner 12h à 13h15

Après-midi

Début des cours	13h17
Récréation 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , accueil 2 ^e et 3 ^e cycle et 842	14h13 à 14h33
Récréation maternelle 5 ans, 1 ^{re} et 2 ^e année, accueil 1 ^{re} cycle, 840 et 841	14h45 à 15h05
Récréation maternelle 4 ans	15h40 à 16h00
Fin des cours	16h00
Sortie des élèves	16h02
Fin des classes pour le préscolaire (deux jours/semaine)	15h15*

Les derniers autobus doivent quitter l'école vers 16h12.

École Cardinal-Léger \ Code de vie

Nous voulons que notre école soit un milieu de vie agréable où tout le monde est heureux. Votre enfant passe plusieurs heures par semaine à l'école. Par conséquent, il est important d'établir un cadre qui lui permet de faire ses apprentissages, de développer son autonomie et de socialiser dans le respect de tous.

Ce code de vie est un référentiel éducatif dont les objectifs sont :

- Faciliter le « vivre ensemble »;
- Créer un climat sain, sécuritaire, d'éducation et d'appartenance;
- Favoriser la communication et la collaboration entre tous les intervenants de l'école et les parents;
- Promouvoir l'autonomie, le respect et les saines habitudes de vie.

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (LIP article 13)

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP article 13)

Conflit :

- Les élèves impliqués peuvent être des amis.
- Un différend ou un jeu peut être à l'origine du conflit.
- Le conflit survient de façon occasionnelle et conduit parfois à des gestes agressifs.
- Les élèves impliqués ont tous les deux des réactions émotives.
- Le conflit, lorsque résolu, amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties impliquées.